

# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011  
23 ET 24 JUIN 2011

N° 2011/E4/032

### MOTION

- **DEPOSEE PAR** : M. Dominique BUCCHINI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».

- **OBJET** : DOCUMENTAIRE « FUCILATI IN PRIMA LIGNA »

---

**CONSIDERANT** que les fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918 sont des victimes de la justice militaire, qu'ils furent injustement condamnés par des tribunaux militaires, dont les travaux entre autres du Général André Bach, Directeur du Service historique de la Défense, ont mis en exergue qu'il s'agissait d'une justice d'exception, ayant généré des sentences totalement arbitraires,

**CONSIDERANT** que le documentaire « Fucilati in prima ligna » de Jackie Poggioli, journaliste à France 3 Corse ViaStella, constitue un matériau de référence pour comprendre au travers du sort réservé à six soldats corses, l'arbitraire subi par des centaines de fusillés pour l'exemple,

**CONSIDERANT** que ce documentaire démontre que les soldats corses, pour la plupart peu francophones et illettrés, ont été particulièrement vulnérables face aux tribunaux militaires,

**CONSIDERANT** qu'il permet également de mesurer au travers de témoignages, la douleur et l'injuste indignité que supportent encore aujourd'hui les familles de ces soldats exécutés,

**CONSIDERANT** que cette douleur et cette injustice sont également vécues par les centaines de familles françaises dont les ascendants ont été victimes du même arbitraire et fusillés pour l'exemple,

**CONSIDERANT** que la réhabilitation, en France, de quelques soldats, dont Joseph Gabrielli de Pietraserena et Joseph Tomasini d'Aullène, notamment

grâce à l'action de la Ligue des Droits de l'Homme et d'associations d'anciens combattants jusqu'aux années 1930, ne suffit pas à apaiser les mémoires, celles des familles concernées et celle de la République, en Corse comme sur l'ensemble du territoire français,

**CONSIDERANT** qu'à la veille du centenaire du début de la Grande Guerre, il est temps de faire œuvre de justice et de rétablir l'histoire conformément à la réalité des faits,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SALUE** ceux qui œuvrent en Corse pour la justice et la vérité, notamment la section de Corse de la Ligue des Droits de l'Homme et l'association « Sylvestre Marchetti » qui porte le nom d'un fusillé pour l'exemple non réhabilité, et dont l'action a permis le retour de la dépouille dans son village natal, Tagliu Isulacciu, le 28 novembre 2011.

**REND** hommage aux habitants de Sarcus, dans la Somme, qui pendant 95 ans, ont entretenu dans le cimetière de cette commune, les tombes de Sylvestre Marchetti et de son compagnon d'infortune, Julien Lançon, également fusillé pour l'exemple.

**DEMANDE** que soit adoptée une loi qui permette la mise en place d'une commission permanente chargée d'établir certains faits concernant le sort de tous les soldats fusillés pour l'exemple non réhabilités. Cette commission serait composée d'historiens, de juristes, de représentants d'associations et du Service historique de la Défense. Elle examinerait des cas soumis par les familles, des associations ou des chercheurs. A l'issue de ces travaux, les noms de tous les réhabilités seraient inscrits, après accord des familles concernées, sur les monuments aux morts. L'inscription « mort pour la France » serait transcrite dans les registres d'état civil.

**DEMANDE** que cette commission prenne en compte les faits rapportés par le documentaire « Fucilati in prima ligna ».et que les soldats corses fusillés pour l'exemple, César-Antoine Bozzi-Colonna, François Guidicelli, Virgu Luigi et Sylvestre Marchetti, soient réhabilités.

**ESTIME** également que le nom de Virgu Luigi d'A Casabianca, pourrait être inscrit dès à présent sur le monument aux morts de son village natal, au vu des faits établis par Jackie Poggioli dans son documentaire.

**SOUHAITE** que les autres soldats victimes de l'arbitraire des tribunaux militaires pendant la Grande Guerre, des milliers déportés vers les bagnes, emprisonnés dans des forteresses militaires, soumis aux travaux forcés ... puissent bénéficier d'une procédure de réhabilitation sur la base de faits établis les concernant.

**VEUT** rappeler, pour sa part, la mémoire des victimes d'une exécution collective sommaire le 21 août 1914 : 39 soldats du 173<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, engagés sur le front dans des conditions qui accusaient le haut commandement. En l'état actuel des connaissances historiques, l'Assemblée de Corse constate qu'il n'existe pas de trace d'un procédé de cet ordre dans un régiment métropolitain. Ce

fait a été rapporté indirectement par le Commandant Jacquand dans un document révélé par Jackie Poggioli, qui relate également les comportements discriminatoires subis par les survivants du 173<sup>ème</sup> RI au lendemain du déclenchement de la bataille de Dieuze le 20 août 1914.

**PROPOSE** au Recteur de l'Académie de Corse et au Président de l'Université de Corse que le film « Fucilati in prima ligna » soit diffusé et débattu dans les lycées corses et à l'Université de Corse. Cette action pédagogique pourrait être programmée dans le cadre des cérémonies officielles du 11 novembre 2011.